

Ce caractère de notre ancien droit pénal apparaît surtout dans un procès criminel qui eut lieu à Lyon, au milieu du dix-septième siècle, c'est-à-dire en plein siècle de Louis XIV, à l'époque la plus brillante de notre histoire artistique et littéraire.

Le crime commis était un de ces vulgaires délits de coups et blessures, passibles aujourd'hui d'une simple peine correctionnelle. D'autre part, la haute situation de l'accusé semblait le mettre à l'abri d'une peine trop sévère, car cet accusé n'était autre que le prévôt des marchands de la ville de Lyon lui-même. Mais le plaignant avait reçu du roi une mission particulière à remplir dans notre ville, et cette part du pouvoir souverain, si minime qu'elle fût, qui résidait dans sa personne, donnait à l'acte commis une gravité que l'on ne comprendrait guère, si l'on négligeait de se reporter aux règles de notre ancien droit public et criminel.

Le fait se passe à Lyon, en l'année 1666. Le prévôt des marchands, en exercice, était Laurent de la Veuhe, trésorier de France, comte de Chevrières et baron de Curis, qui appartenait à une ancienne famille forézienne, originaire de Saint-Romain le Puy, près de Montbrison, où existe encore une localité du nom de la Veuhe¹.

Élu à ces hautes fonctions le 20 décembre 1665, Laurent de la Veuhe s'était fait remarquer en toute occasion par l'aménité de son caractère, et comme un homme de bien et d'honneur. Aussi jouissait-il de l'estime et même de l'affection de tous les habitants de notre ville. Or, en cette même année, un partisan, nommé Lanchenu, fut envoyé à Lyon pour recouvrer les taxes mises sur les gens d'affaires par la Chambre de justice. Lanchenu était le fils d'un simple maître écrivain de Paris ; mais, malgré l'obscurité de sa naissance, il avait dû à la protection de Colbert de pouvoir obtenir des fonctions assez élevées dans l'administration des finances.

Ce fut pendant qu'il remplissait cette mission qu'il s'éleva entre lui et le prévôt des marchands une difficulté assez vive, mais complètement étrangère à ses fonctions. Lanchenu, paraît-il, avait promis d'épouser la veuve d'un sieur Faure, neveu de Laurent de la

¹ V. à l'appendice (pièce n° 1) la généalogie de la famille de la Veuhe.